

BIBLIOTHEQUE CEZANNE

Règlement du concours de poésie 2023 : Frontières

Article 1 : Organisateur

Dans le cadre de la semaine de la poésie, la Bibliothèque Cézanne organise un concours de poésie pour les 9 / 16 ans (Ouvert aux scolaires)

Article 2 : Thème

Le thème retenu dans le cadre de la Semaine de la Poésie est «Frontières».

Tous les types de poésie sont acceptés.

Article 3 : Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les enfants 9 ans à 16ans. La participation est gratuite.

L'envoi des textes pour participer au concours se fera du 9 février 2023 au 12 mars 2023.

Chaque participant(e) devra transmettre un seul poème sur une seule feuille de format A4.

Le titre du poème et le nom du participant devront être inscrits au dos de la feuille.

Les participants devront également remplir le bulletin d'inscription joint en annexe.

Le texte et le bulletin devront être déposés à la Bibliothèque Cézanne.

Tout texte parvenu non accompagné d'un bulletin rempli ou reçu hors délais sera automatiquement exclu du concours.

Article 4 : Critère de sélection

Le jury sera composé de trois poètes et poétesses (Perle Vallens, Jean-Luc Irondelle +), de Jean-Pierre Lanfrey (président de l'association Relais des Possibles), de Fabienne Ringue (directrice du Relais des Possibles), et des enseignants.

Les poèmes seront sélectionnés selon les critères de qualité du texte, de la présentation (créativité, propreté, esthétisme...) et de la pertinence vis-à-vis du thème proposé.

Article 5 : Lots

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation ou réclamation ni à leur échange ou remplacement.

Article 6 : Remise des prix et exposition

Les poèmes reçus seront lus dans le cadre de la semaine du Printemps des Poètes 2023 à la Bibliothèque Cézanne, le mardi 21 mars à 17h30.

Article 7 : Cession des droits

Le participant assure qu'il possède les droits pleins et entiers sur le poème qu'il transmet.

Le participant s'engage à accepter l'utilisation et la diffusion par les organisateurs du texte déposé dans le cadre du concours :

Article 8 : Données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés.

Article 10 : Mise à disposition du règlement et des bulletins de participation

Le règlement du concours et les bulletins de participation sont disponibles gratuitement :

- Sur simple demande à la Bibliothèque Cézanne

Article 11 : Acceptation du règlement

Toute participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Cette acceptation est validée par la signature du bulletin de participation joint au règlement.

BULLETIN DE PARTICIPATION

À retourner impérativement avant le 12 mars 2023.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Titre de l'œuvre :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité.

Date : Signature (précédée de Lu et approuvé)

Je soussigné(e) (nom/prénom) : en qualité de ()
Père () Mère () Tuteur () Référent(e)

Demeurant :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Autorise l'enfant

Nom :Prénom :

Né(e) le à participer au concours de poésie 2023 « Frontières».

Date : Signature (précédée de Lu et approuvé)

Concours de poésie 2023
Frontières
Bibliothèque Cézanne
2 Place Antoine Maurel – 13100 Aix en Provence
infos@bibliothequecezanne.fr